Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconstruction du bâtiment Perregaux à Lausanne: le recours contre la procédure de sélection des candidats au concours d'architecture est rejeté

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vient de rejeter le recours déposé par le bureau d'architecture Vincent Mangeat SA, dans le cadre de la procédure de sélection des candidats au concours d'architecture pour un nouveau Parlement. Le Conseil d'État et le Grand Conseil se réjouissent de cette décision qui permet de relancer ce projet de première importance pour le canton. La nouvelle salle du Grand Conseil pourrait être inaugurée pendant la présente législature.

Au début mars 2008, le jury international du concours d'architecture pour le nouveau Parlement sur le site du bâtiment Perregaux à Lausanne retenait 33 candidats parmi les 52 dossiers remis et les invitait à déposer un projet dans le cadre du premier degré du concours. Cette décision était attaquée par un recours du bureau d'architecture Vincent Mangeat SA, non retenu.

Dans un arrêt du 17 juin, la Cour de droit administratif et public a décidé de rejeter le recours (voir communiqué de presse du Tribunal cantonal de ce jour). Sur le principal point de contestation du recourant, la mauvaise note que le jury lui a attribuée pour son expérience dans le domaine du développement durable, la Cour juge que «le dossier des recourants, lacunaire, ne répond pas à ce qu'attendait le maître de l'ouvrage; il trahit même une certaine indifférence à l'égard de la problématique du développement durable».

Le Conseil d'État et le Grand Conseil se réjouissent de cette décision rendue dans un délai court qui devrait permettre d'inaugurer la nouvelle salle du Grand Conseil pendant la présente législature, soit avant 2012. En effet, suite à cette décision, la procédure du concours d'architecture va être reprise sans délai. Selon le calendrier prévisionnel établi par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), le lauréat sera connu au printemps 2009. Un deuxième crédit d'étude sera sollicité dans le courant de 2009 pour financer le développement du projet lauréat et préparer la

demande de crédit d'ouvrage qui devrait être présentée au Grand Conseil en 2010. La construction s'étendra de l'été 2010 au printemps 2012.

Pour mémoire, le projet de construction de la salle du Grand Conseil, détruite par un incendie le 14 mai 2002, a été relancé en 2007: le 4 octobre, le Conseil d'État décidait de présenter une demande de crédit d'étude de 850'000 francs au Grand Conseil pour organiser un concours d'architecture et définir les bases du plan d'affectation cantonal. Le Parlement votait le crédit le 19 décembre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 juin 2008